

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:327981-2022:TEXT:FR:HTML>

**France-Mornant: Services de crèches et garderies d'enfants
2022/S 116-327981**

Avis de modification

Modification d'un contrat/d'une concession en cours

Base juridique:

Directive 2014/23/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Nom officiel: Communauté de communes du Pays Mornantais

Numéro national d'identification: 24690074000035

Adresse postale: 50, av du Pays Mornantais- CS 40107

Ville: Mornant

Code NUTS: FRK26 Rhône

Code postal: 69440

Pays: France

Point(s) de contact: céline poreaux

Courriel: c.poreaux@cc-paysmornantais.fr

Téléphone: +33 478449857

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <https://www.cc-paysmornantais.fr>

Adresse du profil d'acheteur: <https://www.achatpublic.com>

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé:

Délégation de service public affermage pour la gestion des dix crèches communautaires de la Communauté de communes du pays mornantais

Numéro de référence: DSP N°2018-01

II.1.2) Code CPV principal

85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

II.1.3) Type de marché

Services

II.2) Description

II.2.1) Intitulé:

Délégation de service public affermage pour la gestion des dix crèches communautaires

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS: FRK26 Rhône

II.2.4) Description du contrat au moment de la conclusion du contrat:

Confier à un prestataire la gestion et l'exploitation des crèches de la communauté de communes du Pays Mornantais. Mode de gestion : affermage. Valeur totale de la concession : 4425680 euros HT. Le contrat prévoit l'exploitation, la gestion, l'entretien de dix crèches mises à la disposition de la COPAMO par ses communes

membres (ou propriété de cette dernière) dans le cadre de sa compétence Petite Enfance. La durée de la convention est de 5 ans du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023

II.2.7) **Durée du marché, accord-cadre, système d'acquisition dynamique ou concession**

Début: 01/01/2019

Fin: 31/12/2023

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

Section IV: Procédure

IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.2.1) **Avis d'attribution de marché relatif au présent marché**

Numéro de l'avis au JO série S: [2018/S 227-520441](#)

Section V: Attribution du marché/de la concession

Marché n°: DSP n°2018-01

Intitulé:

Délégation de service public en affermage pour la gestion des crèches communautaires

V.2) **Attribution du marché/de la concession**

V.2.1) **Date de la conclusion du marché/de la décision d'attribution de la concession:**

25/09/2018

V.2.2) **Informations sur les offres**

Le marché/la concession a été attribué(e) à un groupement d'opérateurs économiques: non

V.2.3) **Nom et adresse du titulaire/concessionnaire**

Nom officiel: Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence

Adresse postale: 14, rue de Montbrilland - cs 83933

Ville: Lyon

Code NUTS: FRK26 Rhône

Code postal: 69416

Pays: France

Le titulaire/concessionnaire est une PME: oui

V.2.4) **Informations sur le montant du marché/du lot/de la concession (au moment de la conclusion du contrat;hors TVA)**

Valeur totale du marché: 4 425 680.00 EUR

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.3) **Informations complémentaires:**

L'association SLEA a fusionner avec l'association Acolade. au 1er novembre 2019. Cette fusion s'est opérée sous la forme d'une absorption par la SLEA de l'association Acolade sans autre modification que le nom.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Nom officiel: Tribunal administratif de Lyon

Adresse postale: 184, rue Dugesclin

Ville: Lyon

Code postal: 69003

Pays: France

Courriel: greffe.ta-lyon@juradm.fr

Adresse internet: <http://lyon.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation**

Nom officiel: CCIRA de Lyon
Adresse postale: 79, cours Charlemagne
Ville: Lyon
Code postal: 69002
Pays: France

VI.4.3) **Introduction de recours**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:
Référé précontractuel : recours possible jusqu'à la signature du marché prévue le 14 octobre 2019. Recours de plein contentieux : recours dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché.

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

Nom officiel: Tribunal administratif de Lyon
Adresse postale: 184, rue Dugesclin
Ville: Mornant
Code postal: 69440
Pays: France
Courriel: greffe.ta-lyon@juradm.fr
Adresse internet: <http://lyon.tribunal-administratif.fr>

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

14/06/2022

Section VII: Modifications du contrat/de la concession

VII.1) **Description du contrat après les modifications**

VII.1.1) **Code CPV principal**

85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

VII.1.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

VII.1.3) **Lieu d'exécution**

Code NUTS: FRK26 Rhône

VII.1.4) **Description des prestations:**

Confier à un prestataire la gestion et l'exploitation des 10 crèches de la communauté de communes du Pays Mornantais. Mode de gestion : affermage. Montant total de la concession : 4 425 680 euros

VII.1.5) **Durée du marché, accord-cadre, système d'acquisition dynamique ou concession**

Début: 01/01/2019
Fin: 31/12/2023

VII.1.6) **Informations sur le montant du marché/du lot/de la concession (hors TVA)**

Valeur totale du marché/du lot/de la concession: 4 425 680.00 EUR

VII.1.7) **Nom et adresse du titulaire/concessionnaire**

Nom officiel: Acolea
Adresse postale: 14, rue de Montbrillant
Ville: Lyon
Code NUTS: FRK26 Rhône
Code postal: 69416
Pays: France
Le titulaire/concessionnaire est une PME: oui

VII.2) **Informations sur les modifications**

VII.2.1) **Description des modifications**

Nature et étendue des modifications (avec indication des éventuels changements préalablement apportés au contrat):

Dans le cadre de l'avenant 1, le contrat avait été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Dans le cadre de cet avenant 2, la convention se terminera le 31 décembre 2023 comme indiquée initialement au contrat initial.

Dans le cadre du dernier paragraphe du document contractuel intitulé : Précisions annexes concernant notre offre technique sur le contrat de concession des 10 Etablissements d'accueil du jeune enfant et du bureau administratif de la COPAMO du 17 juillet 2018, le dernier paragraphe est modifié comme suit : « (...) De plus, nous maintenons la clause de rétribution financière en cas d'excédent dans le contrat. ».

Dans le cadre du contrat : le « Chapitre I : Caractéristiques de la délégation : L'article 2.2 relatif à la mise à disposition des locaux administratifs est modifié comme suit :

A compter du 25 janvier 2022, les locaux administratifs, d'une superficie totale de 83 m² (dont 36.50 m² pour les locaux à usage de bureaux dédiés à ACOLEA et 46.50 m² pour les locaux communs), sont situés Avenue de Verdun (adressage : 7 Avenue du Souvenir) à Mornant au 1er étage de l'ancienne MDR. (Plan et état des lieux en annexe).

Le « Chapitre II : Dispositions générales concernant l'article 5 « Biens de retour » du contrat de délégation de service public relatif à l'affermage des crèches communautaires est complété comme suit : « L'occupation des établissements d'accueil du jeune enfant précisés au présent contrat se fera à titre gratuit.

Par ailleurs, le montant de la valeur locative de chacun a été estimé et inscrit au contrat..

VII.2.2) **Raisons de la modification**

Modification rendue nécessaire par des circonstances qu'un pouvoir adjudicateur/une entité adjudicatrice diligent(e) ne pouvait pas prévoir [article 43, paragraphe 1, point c), de la directive 2014/23/UE; article 72, paragraphe 1, point c), de la directive 2014/24/UE; article 89, paragraphe 1, point c), de la directive 2014/25/UE] Description des circonstances ayant rendu la modification nécessaire et explication du caractère imprévu de ces circonstances:

Modifications apportées suite à la pandémie de COVID 19 qui a induit l'avenant 1. Le présent avenant 2 vient adapter des dispositifs pour poursuivre la prise en compte des impacts de cette pandémie sur le nombre d'enfants présent dans les crèches par rapport aux estimations prévues au contrat initial lors de sa conclusion. Ces spécificités sont extérieures aux parties du contrat, irrésistibles et imprévisibles.

VII.2.3) **Augmentation de prix**

Valeur totale actualisée du marché avant les modifications (prenant en compte les éventuelles modifications contractuelles et adaptations de prix antérieures et, dans le cas de la directive 2014/23/UE, l'inflation moyenne dans l'État membre concerné)

Valeur hors TVA: 4 425 680.00 EUR

Montant total du marché après les modifications

Valeur hors TVA: 4 425 680.00 EUR